

Charte de l'environnement

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS		
Commission n°10		Validation de la Vice-Présidente
séance du 11/05/05	favorable	Le 12/05/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation (BP environnement) :	Solde avant opération : 849 000 € Montant de l'opération : 849 000 € Solde après opération : 0 €

I. Echéances de la démarche

La Ville de Besançon et la CAGB ont lancé en mars 2003, dans une démarche participative commune, une démarche en faveur du développement durable qui débouchera courant 2005 sur la réalisation d'un agenda 21 (Ville de Besançon) et une Charte de l'environnement (CAGB).

Dans la perspective du forum de développement durable prévu le 28 juin, il convient de valider les objectifs et le programme d'actions prévues.

Sur recommandation de la DIREN, la CAGB envisage de réaliser environ une dizaine d'actions par an, tout en construisant simultanément au cours de chaque année, avec l'appui des services, des partenaires et du CDP dans le cadre de méthodes participatives en cours de définition, les actions ultérieures.

II. Les objectifs de la démarche de développement durable Ville-CAGB sont les suivants

- Réduire les gaz à effet de serre
- Préserver et utiliser les ressources locales
- Agir solidairement

III. Le rôle de la CAGB pourra prendre différentes formes

- CAGB actrice (dans ses domaines de compétence)
- CAGB motrice (auprès de ses partenaires publics et privés : Audab, SMSCoT, SYBERT, communes, bailleurs sociaux, Université, Chambres consulaires...).
- CAGB fédératrice (valorisation d'initiatives locales, associatives par exemple)

Le but, pour la CAGB, est d'obtenir un consensus sur les actions à réaliser.

IV. Les actions aujourd'hui envisagées offrent des perspectives à l'horizon 1 à 5 ans sur les thématiques suivantes (annexe 3) :

- Transports : valorisation des investissements liés aux TC et aux mobilités douces
- Energie : dispositif pérenne d'évaluation pour apporter un appui technique et pédagogique aux communes, au secteur industriel et aux habitants à réduire leurs consommations
- Déchets : dispositifs d'appui technique et pédagogique à la réduction des coûts des filières et à l'efficacité environnementale, notamment par la réduction de la production de déchets à a source
- Espaces naturels et paysages : travail sur l'amélioration de la qualité des espaces
- Habitat et énergie
- Tourisme et valorisation de l'espace rural et du patrimoine naturel et culturel
- Management environnemental : recherche de l'exemplarité dans le fonctionnement quotidien de la CAGB mais aussi lorsqu'elle est consommatrice de ressources (achats publics, marchés) ou aménageuse d'espaces publics (HQE ou iso 14001, travail sur le lien social...)

V. Les 10 actions prévues dès 2005, les partenaires et le budget sommaire sont indiqués en annexe 1, le détail des fiches-actions figure en annexe 2

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **les 10 actions du programme d'actions 2005 de la Charte de l'environnement (annexe 2)**
- **l'autorisation à donner à M. le Président pour signer les conventions nécessaires et solliciter les subventions auprès des partenaires financiers**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 85 voix

Annexe I : Les 10 actions 2005 de la Charte de l'Environnement de la C.A.G.B. et leur

Budget : Synthèse

Actions	Maître d'ouvrage	Partenaires (N.B. Liste non limitative)	Budget global (N.B. Projets pluriannuels : budget total indiqué)	Charges CAGB* (dont charges 2005)
Action n°1 : « Observatoire de l'énergie » (action évolutive vers un observatoire de l'environnement)	CAGB	Audab, ADEME, énergie-cités CG 25, ASCOMADE, DDE...	70 000 (Fct)	36 000 (36 000)
Action n°2 : « Diagnostic énergétique territorial »	CAGB	Energie-cités, ADEME	100 000 (Fct)	30 000 (20 000)
Action n°3 : Traduction de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre dans les procédures de planification « PDU, SOCA, SCoT... »	CAGB, SM-SCot	Audab, ADEME	0 € d'actions	Animation ATEnEE :
Action n°4 : « Démarche d'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics et de certification "European Energy Award" pour la CAGB, la Ville de Besançon et les communes de l'agglomération » dans le cadre du projet de réseau de Villes Jura-Léman pour une politique de l'énergie durable	CAGB, Ville de Besançon, Communes, Syndicats mixtes..	Energie-cités, ADEME, Bioéco-conseils	0 € d'actions (prise en charge ds le cadre de « REVE » Temps de travail co-financé par ATEnEE	105 000 € pour 3 ans (Chargé mission, bureautique...) (35 000/an)
Action 6 : « valorisation de la ressource bois dans l'agglomération bisontine par la réalisation d'équipements structurant de type plate-forme(s) de stockage de bois »	CAGB, Ville de Besançon, communes	ONF, CR FC, CG 25, ADEME, Pro-forêts, Université	676 000 (Invt) + 10 000 (Fct) + tps de travail	230 000 (I) + 10 000 (F)
Action n° 10 : « Développement de l'approche HQE dans les constructions publiques où intervient la CAGB (Conservatoire national de Région, Centre de stockage des bus...) »	CAGB, SYBERT	ASCOMADE, ADEME	10000 (adhésion ASCOMADE). en 2005	Cf. actions 3 et 4
Action n° 20 : « Réseau des belvédères et protection des paysages des collines de l'agglomération »	CAGB, communes volontaires	DIREN, Yolande HESSOU, Paysages de France, ONF, CG 25	45 000 (Invt) + 5 000 (Fct) en 2005	35 000 en 2005
Action n° 21 : « Définition d'une politique d'agglomération en matière de gestion d'espaces naturels fragiles ou menacés (marais de Saône, vallée du Doubs, vergers...) »	CAGB, communes volontaires	CG 25, Autres Communautés d'agglomération	100 000 (Invt) + 10 000 (Fct) en 2005	70 000 en 2005
Action n° 32 : « Maintien de l'agriculture périurbaine dans ses fonctions économiques, sociales et environnementales dans le cadre du programme EQUAL (insertion, emploi, égalité des chances hommes-femmes, lutte contre les discriminations...)"	CAGB, AFIP, CFPPA, Chambre d'agriculture	PLIE, CR, CG, DRAF, DRTEFP, Droits des femmes, Indé...	866 000 (Fct salaires compris) sur 3 ans	122 500 pour 3 ans dont 53 000 de personnel (30 000 dont 15 000 de personnel)
Action n° 33 : « Mise en réseau et soutien aux initiatives communales pour une meilleure information-sensibilisation des publics à l'environnement » - Lutte contre l'affichage publicitaire « illégal » et appui aux communes sur les périmètres de publicité restreinte (panneaux permanents) - Sensibilisation des particuliers et des entreprises au développement durable par des documents distribués lors des demandes de permis de construire - Annuaire des intervenants locaux en matière d'éducation à l'environnement - Actions de sensibilisation dans les domaines de compétence de la CAGB	CAGB	Communes, associations, Audab...	50 000 (Fct) en 2005	50 000 en 2005

*** N.B. Concernant le financement du temps de travail :**

Le poste de Chargé de mission environnement développement durable est soutenu par l'ADEME à hauteur de 30 % pendant 3 ans à partir de 2005

Le poste de Chargée de mission agriculture périurbaine serait soutenu par l'Europe à hauteur de 50 % pendant 2,5 ans à partir de juillet 2005 si la CAGB était lauréate de sa candidature EQUAL en action 2.

Annexe 2 : Programme d'actions CAGB 2005 : détail des fiches actions



Document de TRAVAIL

Informations préliminaires :

1. La budgétisation des actions n'est pas homogène pour les raisons suivantes :

- Les budgets des actions faisant l'objet de programmes de financements pluriannuels sont indiqués sur la totalité de ces programmes tandis que les budgets des autres actions sont indiqués sur le budget environnement 2005 de la CAGB,

- Les postes « environnement » sont subventionnés dans le cadre des programmes d'actions SAUGE et ATEnEE ; aussi, le temps de travail est intégré aux budgets des actions alors qu'il n'est pas comptabilisé dans le budget environnement de la CAGB (mais dans le budget « personnel ») d'où des différences de chiffres qui peuvent apparaître bien qu'elles soient sans incidence,

2. La planification des actions envisagées repose largement sur l'évolution des compétences de la CAGB qui sera prochainement débattue et l'organisation des moyens humains qui peut, le cas échéant, en découler.

Joindre les fiches actions

Annexe 3 : cadre global : pistes de réflexion et d'actions possibles pour la Charte de l'environnement à l'horizon 2006-2010

**Cette liste devra être complétée et/ou corrigée en fonction des remarques des commissions 6
et 10 ainsi que de positions des partenaires concernés**

Axe 1 : Réduire les gaz à effet de serre

Action n°5 : « Plan de Déplacements de la Collectivité CAGB »

Action n°7 : « Critères environnementaux du nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour soutenir les projets HQE, HPE, habitat passif... »

Action 8 : « Développement d'un réseau de TCSP dans l'agglomération »

Action 9 : « Développement d'infrastructures cyclables correspondant aux objectifs du Schéma cyclable d'agglomération »

Action n°11 « Etudier le potentiel hydroélectrique de la vallée du Doubs et construire des microcentrales hydroélectriques »

Action n°12 : « Etude du potentiel en micro-éolien et des solutions "biocarburants", "biomasses"... pour favoriser l'autosuffisance énergétique dans les exploitations agricoles »

Action 13 : « Optimisation de la liaison ferrée Viotte-Auxon en lien avec la croix ferroviaire »

Action n° 14 : « Appui au SYBERT pour une sensibilisation dans les établissements scolaires au compostage individuel » (en lien avec action 33)

Action n° 15 : « Appui à l'étude SYBERT sur toutes les filières possibles de traitement des déchets »

Axe 2 : Préserver et utiliser les ressources naturelles

Action n° 16 : « Résorption des décharges communales »

Action n°17 : « Optimisation de la collecte des déchets »

Action n°18 : « Limitation des sacs plastiques en lien avec les acteurs du commerce »

Action 19 : « Développement d'un réseau de sentiers pédestres et VTT »

Action 22 : « Développement de formes d'hébergement touristiques favorisant notamment le tourisme vert et l'agritourisme »

Action 23 : « Développement d'actions de sensibilisation sur le patrimoine naturel et culturel (du type « Pays d'Art et d'Histoire ») en lien avec la candidature UNESCO.

Action n° 24 : « Mise en place de l'utilisation de la clause environnementale et sociale (article 14) dans les marchés publics de la CAGB et généralisation des achats verts et éthiques »

Action n° 25 : « Valorisation des circuits courts et sensibilisation des consommateurs aux achats éthiques »

Action n° 26 : « Etude du gisement d'eau potable à l'échelle de l'agglomération et actions d'économies en matière d'usages publics (équipements sportifs par exemple) »

Action n° 27 : « Etude du gisement local et de la consommation de granulats, développement d'éco-chantiers et appui au recyclage de matériaux du BTP »

Action n° 28 : « Etude du gisement local de bois d'œuvre et appui au développement de la construction bois »

Action n° 29 : « Etudes préalables à l'élaboration d'un Schéma directeur de l'assainissement collectif et non collectif, ou d'un observatoire de la qualité des eaux et de la valorisation des boues... »

Action n° 30 : « Aménagements publics favorisant la préservation de l'environnement, les liens sociaux, les services publics et commerces de proximité (zones d'activités, pôles d'échanges, centre-villages...) par un système qualité type iso 14 001 »

Axe 3 : Agir solidairement

Action n° 31 : « Expérimentations et campagnes d'information autour de la réduction de la production de déchets à la source » (en lien avec action 32)

Action n° 34 : « Développement des échanges nationaux et transfrontaliers pour capitaliser les savoir-faire et aider au développement »

Action n° 35 : "Lutte contre l'affichage publicitaire illégal et préservation de la qualité du paysage quotidien" (Réorientée dans l'action 33)

Action n° 36 : « Appui aux communes pour une préservation d'une architecture et des paysages de qualité, des espaces agricoles et naturels dans les POS et PLU »

Action n° 37 : « Edition de supports de sensibilisation des particuliers et des entreprises au développement durable distribués lors des demandes de permis de construire (Réorientée dans l'action 33)

Action n° 38 : « PPRI et limitation du risque d'inondations par le tamponnage des eaux de ruissellement (conservation des zones humides, bassins de rétention...) »

Action n° 39 : « Traiter les sites (friches industrielles) où les sols sont pollués »

Action n° 40 : « Cartographie des points noirs en matière de bruit »

Action n° 41 : Evénements collectifs de type « marchés de produits biologiques, marchés solidaires... »

Action n° 42 : « Réflexion sur les monnaies dédiées et les dispositifs d'aides aux particuliers et de fiscalité locale écologique susceptibles de répondre aux besoins vitaux des populations défavorisées »

Action n° 43 : « Valorisation des actions collectives par les jeunes, en tant qu'ambassadeurs du DD, intégration des problématiques jeunesse, intergénération... »

Action n° 44 : « Extension des dispositions de la Charte d'accessibilité aux personnes handicapées de la Ville dans les communes périphériques de l'agglomération »

Action n° 45 : « Valorisation des apports (mémoire, savoir-faire, approche citoyenne...) des seniors »